



N° de résolution  
ou annotation

RÈGLEMENT NUMÉRO 955-2023

**RÈGLEMENT NUMÉRO 955-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 293 408 \$ ET UN EMPRUNT DE 293 408 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET L'INSTALLATION DE PONCEAUX SUR UN CHEMIN MUNICIPAL, SOIT LE 4<sup>E</sup> RANG AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES**

- ATTENDU QUE l'état d'urgence a été décrété par le maire suppléant le 1<sup>er</sup> mai 2023 en vertu de l'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2-3) en raison des inondations;
- ATTENDU QUE la Municipalité a dû exercer des pouvoirs spéciaux conférés par cette même Loi, en vertu des paragraphes 1 à 6 de l'article 47 afin de protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes;
- ATTENDU QUE des dépenses ont été engagées par la municipalité car elle estimait ne pas pouvoir réaliser adéquatement les travaux dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles entraînant ainsi une dérogation aux normes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en matière d'emprunt;
- ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer des réparations de pavage sur le 4<sup>e</sup> rang à la suite des inondations du printemps 2023;
- ATTENDU QUE le coût des travaux de réfection et d'installation de ponceaux est estimé à 155 588 \$ selon le devis préparé par la firme PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL INC. et joint au présent règlement en **ANNEXE A**;
- ATTENDU QUE le coût des travaux d'urgence se chiffre à 98 472 \$ selon les factures présentées en **ANNEXE B**;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 11 juillet 2023;

QU'un règlement portant le numéro 955-2023 intitulé « *Règlement numéro 955-2023 décrétant une dépense 293 408 \$ et un emprunt de 293 408 \$ pour des travaux de réfection et d'installation de ponceaux sur un chemin municipal, soit le 4<sup>e</sup> rang ainsi que tous les travaux connexes* » soit et est adopté et qu'il est statué par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE ET ANNEXES**

Que le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante comme si au long reproduit.

**ARTICLE 2 INVALIDITÉ PARTIELLE**

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.



### ARTICLE 3 TRAVAUX

Le Conseil est autorisé à effectuer ou à faire exécuter des travaux pour une somme de 293 408 \$ pour les fins du présent règlement et selon les coûts présentés aux tableaux ci-dessous, à savoir :

#### 3.1 COÛT DES TRAVAUX SELON LA SOUMISSION PRÉSENTÉE PAR LA FIRME PARALLÈLE 54, EXPERT-CONSEIL – EN ANNEXE A

#### Estimation des coûts

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez  
Projet : Réparation de pavage sur le 4e rang



Division 1  
Section 050

N° de dossier : MSAR-2302

N° dossier Ville : À venir

Article	Description du travail	Quantité (a)	Unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
<b>Réparation de pavage sur le 4e rang</b>					
1	Travaux organisationnels			20 500,00 \$	
3	Égout pluvial et drainage			39 300,00 \$	
2	Démolition des ouvrages existants			3 500,00 \$	
4	Voirie			92 287,50 \$	
				<b>Total des travaux :</b>	<b>155 587,50 \$</b>
			<b>Contingences 10%</b>	15 558,75 \$	
				<b>Total :</b>	<b>171 146,25 \$ (d)</b>
	TPS (5 % de (d) )			8 557,31 \$	(e)
	TVQ (9,975 % de (d) )			17 071,84 \$	(f)
	<b>Total des travaux (d + e + f)</b>			<b>196 775,40 \$</b>	



## Estimation des coûts

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez  
Projet : Réparation de pavage sur le 4e rang



Division 1  
Section 050

N° de dossier : MSAR-2302

N° dossier Ville : À venir

Article	Description du travail	Quantité (a)	Unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
<b>1</b>	<b>Travaux organisationnels</b>				
1.1	Organisation de chantier et divers travaux	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1.2	Signalisation routière et maintien de la circulation durant les tra	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.3	Protection et relevé des réseaux techniques urbains	1	forfait	500,00 \$	500,00 \$
				<b>Total article 1 :</b>	<b>20 500,00 \$</b>
<b>2</b>	<b>Démolition des ouvrages existants</b>				
2.1	Démolition et disposition de l'existant				
2.1.1	- Pavage existant (70mm d'épaisseur)	350	m ca.	10,00 \$	3 500,00 \$
				<b>Total article 2 :</b>	<b>3 500,00 \$</b>
<b>3</b>	<b>Égout pluvial et drainage</b>				
3.1	Ponceaux transversaux				
	- 900mm	12,2	m.lin.	750,00 \$	9 150,00 \$
	- 600mm	45	m.lin.	550,00 \$	24 750,00 \$
3.2	Creusage de fossé	75	m.lin.	22,00 \$	1 650,00 \$
3.3	Empierrement 100-200mm sur 300mm d'épaisseur	75	m.ca.	50,00 \$	3 750,00 \$
				<b>Total article 3 :</b>	<b>39 300,00 \$</b>
<b>4</b>	<b>Voirie</b>				
3.1	Structure de chaussée				
3.1.1	- Fondation supérieure, MG20, épaisseur variable (provision)	250	t.m.	30,00 \$	7 500,00 \$
3.2	Préparation avant pavage				
3.2.1	- Chaussée (largeur réduite, maximum 1m)	500	m ca.	5,00 \$	2 500,00 \$
3.2.2	- Chaussée (pleine largeur, 6,2m)	1875	m ca.	2,50 \$	4 687,50 \$
3.3	Enrobé bitumineux				
3.3.1	- Couche unique, ESG-14 PG 58H-34, 70 mm, largeur réduite (maximum 1m)	500	m ca.	35,00 \$	17 500,00 \$
3.3.2	- Couche unique, ESG-14 PG 58H-34, 70 mm, pleine largeur (6,2m)	1875	m ca.	30,00 \$	56 250,00 \$



### Estimation des coûts

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

Projet : Réparation de pavage sur le 4e rang



Division 1

Section 050

N° de dossier : MSAR-2302

N° dossier Ville : À venir

Article	Description du travail	Quantité (a)	Unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
3.4	Accotement en pavage recyclé, 70mm d'épaisseur, 1m de largeur	170	t.m.	20,00 \$	3 400,00 \$
3.5	Marquage de chaussée (à base d'eau) - Chaussée (largeur réduite, maximum 1m)	300	m.lin.	1,50 \$	450,00 \$
<b>Total article 3 :</b>					<b>92 287,50 \$</b>

### 3.2 COÛT TOTAL DU PROJET

TRAVAUX DE RÉFECTION DU 4 <sup>E</sup> RANG AINSI QUE LES TRAVAUX CONNEXES	
ESTIMÉ DES COÛTS DES TRAVAUX ENTREPRENEUR (AVANT TAXES)	155 588 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS (ÉTUDE DE SÉCURITÉ, DEVIS, DEMANDES D'AUTORISATION (AVANT TAXES))	9 850 \$
FRAIS, CONTINGENCE, ETC. 10 %	15 559 \$
SOUS-TOTAL	180 997 \$
COÛTS DES TRAVAUX RÉALISÉS EN URGENCE	98 472 \$
SOUS-TOTAL	279 469 \$
TAXES NETTES	13 939 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>293 408 \$</b>

### ARTICLE 4 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 293 408 \$ sur une période de dix (10) ans.



N° de résolution  
ou annotation

## **ARTICLE 5 COMPENSATION POUR LES TRAVAUX**

Pour pourvoir aux dépenses engagées pour l'ensemble des travaux relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble sur le territoire de la Municipalité, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation est établi annuellement en divisant le total des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles sur le territoire de la Municipalité.

## **ARTICLE 6 AFFECTATION**

Advenant que le montant autorisé par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec les affectations décrites à l'article 5.1, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 7 SUBVENTION**

Le Conseil peut affecter à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil peut affecter également au paiement d'une partie ou de la totalité de la dette du présent règlement, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

## **ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION	11 JUILLET	2023
DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT	11 JUILLET	2023
ADOPTION	17 JUILLET	2023
APPROBATION DU MAMH	18 OCTOBRE	2023
PUBLICATION	28 NOVEMBRE	2023
ENTRÉE EN VIGUEUR	28 NOVEMBRE	2023

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
**ISABELLE PERREAULT**  
**MAIRESSE**

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
**ELYSE BELLEROSÉ**  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET**  
**GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**



ANNEXE A

Estimation des coûts

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez  
Projet : Réparation de pavage sur le 4e rang



Division 1  
Section 050

N° de dossier : MSAR-2302

N° dossier Ville : À venir

Article	Description du travail	Quantité (a)	Unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
<b>Réparation de pavage sur le 4e rang</b>					
1	Travaux organisationnels			20 500,00 \$	
2	Démolition des ouvrages existants			3 500,00 \$	
3	Voirie			89 287,50 \$	
				<b>Total des travaux :</b>	<b>113 287,50 \$</b>
			<b>Contingences</b>	<b>10%</b>	<b>11 328,75 \$</b>
				<b>Total :</b>	<b>124 616,25 \$ (d)</b>
	TPS (5 % de (d) )			6 230,81 \$ (e)	
	TVQ (9,975 % de (d) )			12 430,47 \$ (f)	
	<b>Total des travaux (d + e + f)</b>			<b>143 277,53 \$</b>	



## Estimation des coûts

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez  
Projet : Réparation de pavage sur le 4e rang

PARA|ÈLE 54  
EXPERT CONSEIL

Division 1  
Section 050

N° de dossier : MSAR-2302

N° dossier Ville : À venir

Article	Description du travail	Quantité (a)	Unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
<b>1</b>	<b>Travaux organisationnels</b>				
1.1	Organisation de chantier et divers travaux	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1.2	Signalisation routière et maintien de la circulation durant les tra	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.3	Protection et relevé des réseaux techniques urbains	1	forfait	500,00 \$	500,00 \$
				<b>Total article 1 :</b>	<b>20 500,00 \$</b>
<b>2</b>	<b>Démolition des ouvrages existants</b>				
2.1	Démolition et disposition de l'existant				
2.1.1	- Pavage existant (70mm d'épaisseur)	350	m ca.	10,00 \$	3 500,00 \$
				<b>Total article 2 :</b>	<b>3 500,00 \$</b>
<b>3</b>	<b>Voirie</b>				
3.1	Structure de chaussée				
3.1.1	- Fondation supérieure, MG20, épaisseur variable (provision)	150	t.m.	30,00 \$	4 500,00 \$
3.2	Préparation avant pavage				
3.2.1	- Chaussée (largeur réduite, maximum 1m)	500	m ca.	5,00 \$	2 500,00 \$
3.2.2	- Chaussée (pleine largeur, 6,2m)	1875	m ca.	2,50 \$	4 687,50 \$
3.3	Enrobé bitumineux				
3.3.1	- Couche unique, ESG-14 PG 58H-34, 70 mm, largeur réduite (maximum 1m)	500	m ca.	35,00 \$	17 500,00 \$
3.3.2	- Couche unique, ESG-14 PG 58H-34, 70 mm, pleine largeur (6,2m)	1875	m ca.	30,00 \$	56 250,00 \$
3.4	Accotement en pavage recyclé, 70mm d'épaisseur, 1m de largeur	170	t.m.	20,00 \$	3 400,00 \$
3.5	Marquage de chaussée (à base d'eau) - Chaussée (largeur réduite, maximum 1m)	300	m.lin.	1,50 \$	450,00 \$
				<b>Total article 3 :</b>	<b>89 287,50 \$</b>





N° de résolution  
ou annotation

**ANNEXE B**

<b>TRAVAUX DE RÉFECTION DU 4<sup>E</sup> RANG AINSI QUE LES TRAVAUX CONNEXES</b>	
LES ENTREPRISES RÉMI MORIN	800 \$
LES ENTREPRISES GÉNÉREUX	71 978 \$
LES SABLES LA-RO	18 783 \$
LOCATION 125	1 033 \$
L'AMI DU BÛCHERON	578 \$
RIVEST (MATHA)	62 \$
SABLIÈRE LG2	560 \$
SOUS-TOTAL	93 794 \$
TAXES NETTES	4 678 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>98 472 \$</b>